

## FICHE-CURSUS

**Département : Formation musicale, écriture, direction d'orchestre et érudition**

**Discipline : Direction d'orchestre**

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la direction d'orchestre au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

### Professeur

Olivier Kaspar

### Organisation des cycles

Le cursus s'articule en deux niveaux :

- la 1<sup>ère</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle, niveau initiation (débouchant sur l'UV complémentaire de DEM) d'une durée d'un an, renouvelable une fois,
- la 2<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle constitué du *Cycle spécialisé* (débouchant sur l'UV principale de DEM) ou/et du *CPES*.

Durée maximale des études regroupant ces deux cycles : 3 ans.

Condition d'accès : avoir un niveau de formation musicale de 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé et avoir validé 2 années d'écriture.

Programme du concours d'entrée :

Tous niveaux (septembre) :

- épreuves théoriques (dictée d'accords et exposé d'analyse – préparé en loge pendant 1 heure) et entretien.
- + uniquement pour la 2<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle (septembre) : épreuve de direction piano 4 mains. L'œuvre imposée est rendue publique le 30 juin.

Limite d'âge : 30 ans pour tous niveaux.

Disciplines complémentaires obligatoires pour les deux niveaux : formation musicale (jusqu'à l'obtention de l'UV principale de DEM), écriture (jusqu'à l'obtention de l'UV complémentaire de DEM) et orchestration (pour le niveau 3<sup>ème</sup> cycle 2<sup>ème</sup> année uniquement jusqu'à l'obtention de l'UV complémentaire de DEM).

Discipline complémentaire optionnelle : piano complémentaire (dans la limite des places disponibles) ou accompagnement.

Contenu des cours : l'objectif de cette classe est de former des étudiants via un cursus complet d'études, incluant disciplines d'érudition (dont l'orchestration) et une expérience de direction significative, tout au long de l'année scolaire, avec ensembles et orchestres :

- cours hebdomadaire « à la table » : analyse et préparation des œuvres / gestuelle ; durée 2h,
- séquence dans l'année avec un petit ensemble, composé au minimum d'un quintette à cordes,
- séances avec 2 pianistes,
- travail avec orchestre : au moins 2 séquences dans l'année,
- concerts-auditions (1 ou 2 dans l'année).

Evaluation :

- 3<sup>ème</sup> cycle 1<sup>ère</sup> année : épreuve d'exécution (1 ou 2 œuvres),
- 3<sup>ème</sup> cycle 2<sup>ème</sup> année : épreuves d'exécution, accompagnement et travail d'orchestre.

Mentions délivrées : Très Bien, Bien, Assez Bien.

L'absence de mention marque la fin de la scolarité, quel que soit le niveau.

Les mentions Bien et Très Bien délivrées à l'issue de l'examen de 1<sup>ère</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle permettent aux étudiants qui le souhaitent de présenter l'entrée pour la 2<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle.

Les mentions Bien et Très Bien valident l'Unité de Valeur principale du DEM ainsi que l'Unité de Valeur complémentaire pouvant entrer dans la composition d'un DEM.